

LE MADAWASKA Journal Hebdomadaire - EDMUNDSTON, N. B.

TARIF D'ABONNEMENTS - Payable strictement d'avance

Table with columns for Canada and Foreign, and rows for 1 year and 6 months.

TARIF DES ANNONCES

Annouces légales, première insertion, la ligne... Annouces, (A vendre ou à louer) ne dépassant pas 10 lignes...

NOTES LOCALES

Melle Georgienne Griffin, de St Rose de Dégé était de passage dans notre ville au commencement de la semaine.

M. Onésime Plourde, de St Jacques était en ville lundi.

M. Nap. Madanda, voyageur de commerce de Québec, est en ville cette semaine dans l'intérêt de son commerce.

M. Raymond Devost, de St Léonard, était en ville mardi dernier.

Melle Olive Levesque de St Basile, était ces jours derniers en visite chez des amis à Edmundston.

Melle Hélène Cyr est allée à Cabano, la semaine dernière visiter sa sœur Mlle Denis Rossignol.

Mlle Emily Picard garde-mala de qui était à Leiston Me depuis quelques années était en ville chez sa sœur Madame J. F. Pelletier la semaine dernière.

Athol, Mass.

Un de nos jeunes citoyens nommé Joe Savoy âgé de 21 ans nous laisse ces jours derniers pour rejoindre le service militaire dans la ligne aviation, ce dernier laisse une jeune femme bien désolée et un jeune enfant. Nous souhaitons une bonne santé et un excellent succès à notre jeune brave.

PAUVRE AVEUGLE

J'ai ben vieux, j'ai p'us d'z yeux. Si j'mourais, ça vaudrait mieux. Si j'mourais, j'rais content...

Quoi qu'il en soit, c'est un grand plaisir de donner un peu de réconfort à nos frères malheureux.

Un p'tit sou en attendant!

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont coopéré au succès de la pièce donnée par les Dames de la Croix Rouge.

Ce n'est pas à nous de juger si le concert a été un succès artistique, mais le côté financier a dépassé nos espérances.

Les deux soirées ont rapporté la forte somme de \$414.21. Sur ceci nous avons payé l'organisateur de la pièce la moitié du "profit net" et \$84.85 pour le loyer du "Star Hall" avec autres petites dépenses exigées pour la réussite de la soirée.

Après toutes ces dépenses payées, nous aurons en banque \$140 à \$150. Avec cette somme, nous serons en mesure de fournir, laine et coton, à celles qui ont bien voulu offrir leur service à la Croix Rouge pour le bien-être de nos soldats.

Les Dames de la C. Rouge.

La naturalisation des chemins de fer

UN PROBLEME QUI S'IMPOSERA PEUT-ETRE AU GOUVERNEMENT.

Ottawa, 16. Spé.—La présence à Ottawa des magnats de chemins de fer comme MM. Mann et Hanna du C. N. R. et Kelly et Biggar du G. T. R. porte à croire que le gouvernement est sur le point d'entamer la discussion du problème des chemins de fer.

L'on sait qu'un certain nombre favorisent la nationalisation, mais l'hon. M. Carvell est, paraît-il, un de ceux qui s'y opposent.

M. Carvel a souvent dit en Chambre qu'il n'avait aucune foi dans la nationalisation des chemins de fer.

Le code de droit canonique et le mariage

LES DROITS DE L'EGLISE

Le code du droit canonique qui sera en vigueur à la Pentecôte 1918 apportera plusieurs modifications importantes dans la loi actuelle des empêchements au mariage.

Il importe que les catholiques, dès maintenant, étudient ces différentes modifications afin d'être en état de les observer quand elles seront loi de l'Eglise.

Dans notre catholique Province de Québec le droit civil sur le mariage a été rédigé dans le meilleur esprit; sur plusieurs points cependant il n'est pas en accord avec le droit canonique.

Dans ces oppositions entre deux législations que nous devons observer en pratique, il faut que tout catholique connaisse la loi de l'Eglise et sache qu'il appartient à celles-ci, d'après son institution divine, de légiférer sur le mariage chrétien et surtout ce

qui touche à l'essence du mariage chrétien et qu'elle seule a ce droit. Jésus-Christ a fait du mariage chrétien un sacrement de la loi nouvelle.

C'est une vérité qui est énoncée dans la Sainte-Ecriture et démontrée à l'évidence dans la tradition de l'Eglise. Aussi loin que l'on remonte dans cette tradition on trouve la doctrine des sept sacrements institués par Notre-Seigneur Jésus Christ et au nombre de ces sept sacrements celui du mariage. On possède les livres liturgiques de l'Eglise primitive. Dans ces livres on trouve les prières et les exhortations du prêtre dans la célébration des mariages. Elles nous démontrent la foi la plus complète dans la vérité que le mariage est un sacrement, qu'il produit la grâce sanctifiante comme tous les autres sacrements.

La liturgie en usage aujourd'hui, dans l'Eglise latine, dans les prières de la messe du mariage et dans la formule de la bénédiction nuptiale, proclame la même foi. Comme cette liturgie est très ancienne elle constitue une démonstration de la tradition de l'Eglise sur ce point. Le concile de Trente ne fait que confirmer les témoignages de toute la tradition catholique quand il nous a dit, (Sess. 24, canon 1): "Si quelqu'un ose affirmer que le mariage n'est pas vraiment et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique institués par Notre-Seigneur Jésus Christ, mais qu'il a été institué par les hommes dans l'Eglise et qu'il ne confère pas la grâce, qu'il soit anathème."

Jusqu'à dix-huitième siècle, l'Eglise avait légiféré sur le mariage et les Etats avaient accepté sa législation sans lui disputer ses droits. A cette époque l'impérialisme des hommes d'état, dans plusieurs pays porta les législateurs à supplanter l'Eglise dans la législation du mariage. Comme il fallait cependant ménager encore les susceptibilités des populations catholiques, on inventa la division du mariage en sacrement et en contrat.

D'après ces législateurs le contrat de mariage existe depuis la création de l'homme et a été sanctionné par l'autorité de Dieu quand il a dit, dans le livre de la Genèse: "En vue du mariage l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse et ils ne seront qu'une même chair." Le sacrement du mariage aurait été institué dans la suite par Notre-Seigneur Jésus-Christ et ajouté au contrat du mariage.

En distinguant ainsi deux choses dans le mariage, ces législateurs subtils voulaient assurer à l'état le droit de légiférer sur le contrat laissant à l'Eglise libre de statuer sur les formalités de l'administration du sacrement.

A l'objection tirée de la pratique de l'Eglise, depuis sa fondation de légiférer sur le mariage et des Etats de suivre cette législation ils répondaient que cela se faisait en vertu d'une concession bienveillante des Etats catholiques mais que l'Eglise n'avait pas ce droit de par son institution divine.

L'Eglise s'est élevée contre ces prétentions modernes et les a condamnées. Contre ces novateurs elle a affirmé que Jésus-Christ, en instituant le sacrement du mariage, n'a pas ajouté une forme nouvelle au contrat du mariage mais qu'il a pris ce contrat lui-même et qu'il l'a élevé à la dignité de sacrement de la loi nouvelle. Les parties au mariage, dont le consentement mutuel est la cause de l'existence du contrat de mariage et du lien conjugal sont également la cause du sacrement du mariage et sont vraiment les ministres du sacrement. Le prêtre dont la présence est prescrite, sous peine de nullité du sacrement et du contrat, qui sont une seule et même chose, n'est qu'un témoin nécessaire et non le ministre d'un sacrement.

Quant ces vérités catholiques sont bien comprises, toute la législation de l'Eglise sur le mariage chrétien

D'où es-tu...?

C'est le soir... Le soleil se couche dans l'or et la pourpre; l'oiseau met la tête sous son aile; le papillon s'endort dans le calice d'une rose; le rossignol chante sur une branche sa prière du soir... Tout est harmonieux et beauté poésie et lumière.

Où est l'homme...? L'homme...? Il est là, au fond de ce fossé... curant son vin avec des paroles ignobles. C'est ainsi — je cite de mémoire — qu'un curé de campagne, l'abbé Roux, décrivait un soir de printemps sur sa paroisse...

Tous les paysages sont beaux c'est l'homme qui gâte. L. me disait un autre curé. Pensées tristes, qui me revenaient à l'esprit l'autre jour en voyant, moi aussi, se découper dans le ciel la silhouette élégante d'une église de village, et monter les fumées bleues des cheminées vers le soleil infini du ciel.

Dans ce village, l'église, toujours vide, est devenue verte d'humidité. L'herbe pousse dans le cimetière abandonné. Assis sur sa porte, le paysan sceptique, fume sa pipe dans l'indifférence la plus absolue. Les vieux...? de pauvres gens qui ne connaissent même pas les superphosphates... Le passé...? De l'obscurantisme, où l'on croyait à un nommé "Dieu". Le curé...? un reste des temps préhistoriques... ceux d'avant 93. Aujourd'hui lui paysan, est le roi du jour. Il a le sac, du fumier "premier jus" des pommes de terre, des haricots, et un cochon! Il sait tout... Il a son certificat d'études! Il ne commande pas encore au soleil et à la pluie, mais cela viendra... Lui!...

Strange renversement des choses. Il y a trente ans, tel curé-doyen n'osait pas venir à Paris de peur d'y être insulté. Aujourd'hui, il risquerait d'y être salué.

Jadis les églises de campagne étaient l'édification des Parisiens. Aujourd'hui, les églises sont bondées, les paroisses sont archivaillées, les prêtres succombent de travail, mais... c'est à Paris!

Curé de cette ville et curé de campagne, je reçois régulièrement, chaque semaine, cette douche chaude et froide.

n'est plus qu'une conséquence rigoureuse et logique qui découle nécessairement d'elles comme la conclusion découle nécessairement de prémisses nécessaires.

Jésus-Christ en instituant son Eglise l'a chargée de tout ce qui cause la sanctification des âmes. Un nombre de ces moyens de sanctification se trouvent les sacrements et parmi eux le mariage.

C'est donc institution divine que le mariage, comme tout les autres choses destinées à sanctifier les âmes appartient à l'Eglise et à elle seule.

Comment le mariage est la cause de la famille et que la famille est la base de la société, il ne peut être abandonné au caprice des individus. Il est nécessaire qu'une sage législation intervienne pour régler et sanctionner ce qui tient à son essence et ce qui en découle. Comme l'Eglise est cette autorité à qui le mariage chrétien appartient, c'est à Elle de faire cette législation nécessaire.

Voilà brièvement exposés les principes du droit de l'Eglise sur le mariage chrétien. Ces principes tout catholique doit les connaître et une fois bien compris, ils conduisent logiquement à l'intelligence de toute la législation ecclésiastique sur le mariage.

Chaque lundi soir, je quitte la vie intense, trépidante, les mains tendues, les coups de sonnette incessants, et je passe par un pays important où "trois" personnes vont à la messe... Pas quatre... "trois"! Et, la semaine dernière, le père Bouchu — oh! pas un méchant homme — dit en me croisant: —Tiens... on fait donc encore des curés!...

Or ce pays je l'ai vu fervent, il y a une vingtaine d'années. J'y ai connu le paysan, prêtre de la terre, bon pour ses bêtes, fin cultivateur aimant son église, y chantant messe et vêpres. Aujourd'hui c'est fini.

Que de fois j'ai rêvé devant cette situation si menaçante des campagnes, et qui va s'aggravant de jour en jour. La cause...? La théorie des cercles dans l'eau. Paris redevenant bon quand telle province n'a pas fini de devenir mauvaise. La cause...? Le découragement de certains prêtres trop seuls dans le tombeau accepté de leur presbytère.

La cause...? L'ignorance sociale de ceux qui "devaient savoir". Ils ont cru que la religion est dans une case à part, séparée de la vie moderne par une cloison étanche, lors que, en réalité, la présence ou l'absence de religion se répécute partout, même sur le dernier ouvrier de ferme.

La cause...? La guerre! Et alors, après la guerre...? quand la moitié des presbytères seront vides...? Le remède...?

Où es-tu, Grignon de Montfort avec ta voix qui retentissait au fond des sépultures! Tu nous répéterais qu'il faut, et tout de suite, se porter au secours de la paroisse, "cellule initiale de toute organisation chrétienne" et et au secours du curé.

Ce que nous n'avons pas, m'écrivait un protestant, ce sont ces curés de campagne... Ah! quels curés!...

Ces curés là tiennent en leurs rudesses mains le salut de la France. Mais ils succomberont sous le fardeau s'ils ne sont pas aidés.

Telle petite religieuse garde aujourd'hui toute une paroisse. Elle s'y tue, mais la paroisse vit.

Telle vieille fille, qui hier bécotait mélancoliquement à tout le monde qu'elle était "inutile" est surchargée aujourd'hui de catéchismes, de patronages et de visite de malades.

Et ces aides ne sont pas si difficiles à découvrir.

Il dort au fond d'une foule d'âmes, un désir de sacrifice que nous n'exploitons pas assez.

Essayez-en de petites occasions... J'aurai, le jeudi 6 décembre prochain, ma vente de charité.

A cette vente il y a un buffet; à ce buffet, il faut du sucre, ne serait-ce que pour le thé. Or, je n'avais pas de sucre... pas même de carte.

Les dames étaient consternées! Comment faire...? Très simplement, dimanche dernier, j'ai demandé, en chaire, deux morceaux de sucre à chaque paroissien... Et je vais argir mon sucre.

Petite chose!... me direz-vous... Je vous entends... mais si vous croyez que je vais en rester là!

Demain, je compte leur demander leur chocolat...

L'autre dimanche, leur lait... et ils l'apporteront!... Et même ils seront très contents!... Car ils sentent que je les honore en les associant ainsi par le sacrifice à la vie de leur église.

Il faut donc exalter la paroisse. Il faut en donner la fierté à nos ouailles...

Ayez un bulletin, où vous raconterez son histoire, son avenir et tout ce qu'il l'intéresse.

Allez plus loin!... Un régiment à son fanion... Une ligue à son insigne... la "La Croix."

CARTES D'AFFAIRES

Casier Postal "S" Tél. 28-4 MAX. D. CORMIER B. A. Avocat, Notaire Public EDMUNDSTON, N. B.

no 34 PIO H. LAPORTE Médecin-Chirurgien EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal "S" Tél. 46 A. M. SORMANY, M. D. Médecin-Chirurgien EDMUNDSTON, N. B.

J. A. GUY, M. D. Médecin-Chirurgien EDMUNDSTON, N. B.

Dr. OLIVIER J. CORMIER — Chirurgien-Dentiste — à l'ancien bureau du Dr. Z. Vézina, chez M. Jos. Gagné, près de l'hôtel Royal EDMUNDSTON, N. B.

Edmundston, 18 J. A. RATTE Médecin-Vétérinaire EDMUNDSTON, N. B.

A. E. THIBAUT MARCHAND DE MEUBLES Assortiment complet EDMUNDSTON, N. B.

Avis au Public

Avis est donné au public que ERNEST WELSH n'est ni agent ni sous-agent de la Compagnie d'Assurance sur la vie, L'UNION MUTUELLE, de PORTLAND, ME, et Messieurs les Médecins sont particulièrement mis en garde de ne pas faire d'examen médicaux pour cette Compagnie à la demande du dit ERNEST WELSH.

Par ordre, A. P. LABBIE, Manager. Union Mutual Life Insurance Co. Résidence: St. Leonard, N.B. Agency: Van Buren, Maine.

Patriotique, sa marguerite française; les Noëlites, leur étoile si parlante.

Pourquoi chaque paroisse n'aurait-elle pas son insigne, son joyau, fleur artistique de ses plus profondes traditions?

Creusiez cette idée, elle a de l'avenir...

Où se reconnaîtrait ainsi, même en dehors de l'église; on se dirait, en voyant dans une broche, ou sur une épingle, noire notre aigle à l'œil altier:

—Ah vous êtes de Saint-Jean L. comme deux soldats se orient: —Tiens!... tu es du 18e chasseurs!...

Et qui sait!... il y a peut-être là une arme nouvelle contre le vieux respect humain!

Paroisse, petite ou grande, tu es ma patrie, celle que l'humanité associa toujours à l'autre; "Pro aris et focis"! Et il n'en a pas de plus belle que toi!

C'est là que j'ai reçu les sacrements... là que j'ai passé l'anneau au doigt de ma bien-aimée... là que j'ai prié, pleuré, aux jours tragiques!...

Paroisse bâtie amoureusement par les vieux, je t'aime pour tout ce que tu me rappelles...

Paroisse, je t'aime pour toute la force... pour toute la poésie que tu mets dans ma vie...

Paroisse, je t'aime pour l'espoir enclous en ton reliquaire de pierre...

Paroisse, tu seras ma dernière étape avant la grande.

Et quand Dieu me demandera: "D'où es-tu"? je prononcerai ton nom avec tendresse et avec fierté... je te jeterai bien fort, comme un cri d'alarme, afin qu'on l'entende.

Et tous ceux que j'y aurai nommés dans cette prière, accourront à ma rencontre, et ils m'aideront à passer dans la paroisse définitive.

Je les aurai gardés dans le temps ils me garderont dans l'éternité... Pierre L'ERMITE —La Croix.